FLASH NOTE

31.01.2023

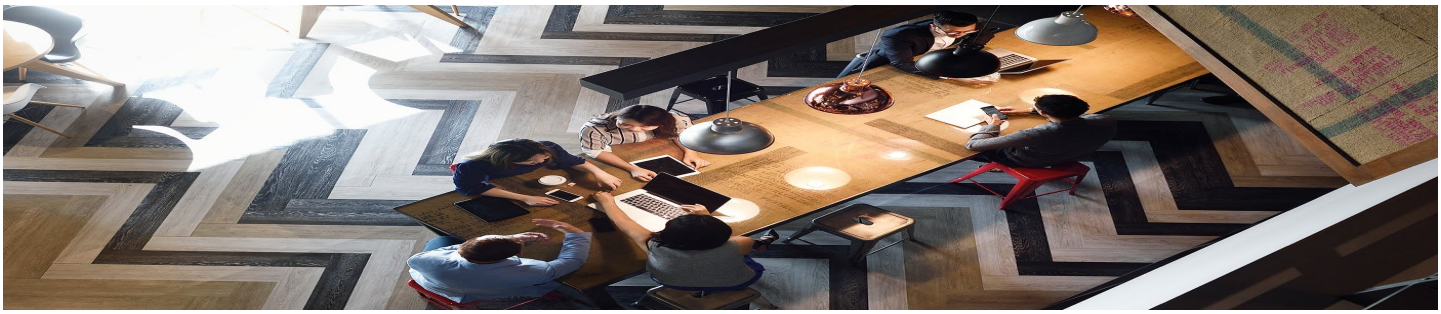

Pourquoi choisir un fonds diversifié pour investir son épargne ?

Publié
31 Janvier 2023

Longueur
5 minute(s) de lecture

Les fonds diversifiés, ou fonds mixtes, permettent d'investir dans plusieurs classes d'actifs financiers (actions, obligations, devises, etc.) et ainsi mieux répartir les risques supportés par l'investisseur.

Pour faire fructifier son épargne, il existe plusieurs solutions. La plus directe consiste à investir son argent en achetant soi-même un actif financier (par exemple une action) et en gérant son investissement dans le temps (conserver son action, en acheter une autre, la vendre). Cela peut être chronophage et nécessiter des connaissances et des accès à des marchés financiers que tout le monde n'a pas (ex. : prêter de l'argent à une entreprise asiatique qu'il ne connaît pas peut s'avérer hasardeux pour un épargnant européen). Il peut donc être plus efficace de **placer son argent dans des fonds d'investissement gérés par des professionnels**.

Parmi ces fonds, il existe des produits offrant des possibilités de diversification aux investisseurs, ce sont les fonds dits « diversifiés » ou « mixtes ». **Que sont ces fonds ? Comment fonctionnent-ils ? Ou encore pourquoi peut-il être intéressant d'y investir ses économies?** Autant de questions qu'un investisseur peut légitimement se poser. Voici donc quelques éléments de réponse à ces interrogations :

Qu’est-ce qu’un fonds mixte ?

Un fonds qui combine plusieurs classes d’actifs financiers. À la différence des fonds spécialisés dans une seule catégorie de produits financiers (ex. : les fonds actions qui n’investissent que dans les actions d’entreprises cotées en Bourse), un fonds est dit « diversifié » quand il est investi dans différentes catégories (ou classes) d’actifs financiers : actions, obligations, devises, marché monétaire, matières premières, etc. Tous ces actifs ne varient pas de la même façon dans le temps, leurs prix pouvant dépendre de facteurs différents.

Ces fonds mixtes permettent ainsi de mélanger au sein d’un même portefeuille plusieurs actifs financiers présentant des risques différents :

des actifs au risque réputé faible : ce sont par exemple des produits monétaires, des emprunts à court terme émis par des entreprises sous la forme de billets de trésorerie, de certificats de dépôts, etc. Cette dette étant remboursable à court terme, elle présente un risque limité mais offre en contrepartie une rémunération peu élevée pour l’investisseur ;
des produits plus risqués : c’est le cas notamment des actions ou des matières premières, qui sont plus volatiles (i.e. qui présentent une ampleur plus forte des variations de prix), mais dont le potentiel de rendement est plus élevé.

Bon à savoir : Le rendement d’un placement financier rétribue la prise de risque de l’investisseur. Des produits financiers risqués peuvent offrir des performances plus élevées que des actifs peu risqués, mais ils peuvent aussi exposer à un risque – en particulier de perte en capital – plus important.

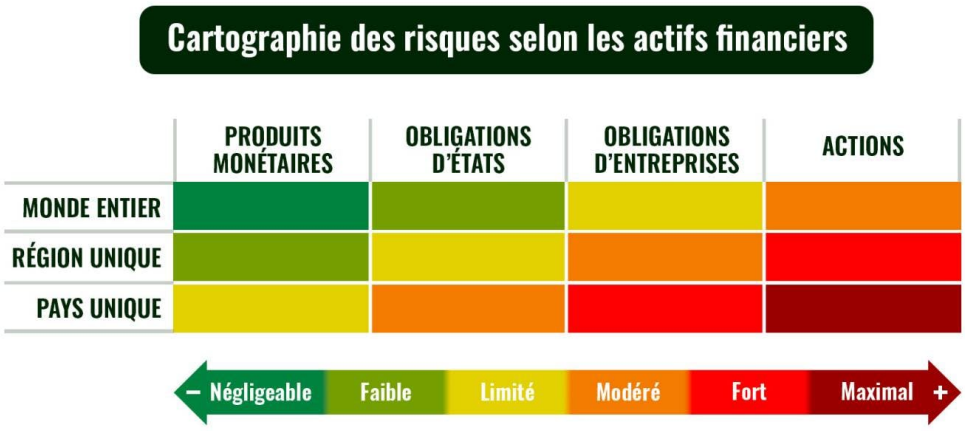

En savoir plus sur la gestion active

Pourquoi investir dans un fonds mixte ?

Pour mieux gérer les risques. Les fonds mixtes répondent à un principe de base de la gestion de portefeuille qui consiste à « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ». En multipliant le nombre et la nature des supports d'investissement, l'objectif est non seulement de rechercher le meilleur couple rendement/risque[1] mais aussi, et surtout, de répartir les risques financiers.

En combinant des actifs plus ou moins risqués au sein d'un même portefeuille, l'investisseur cherche à**limiter son risque de perte en capital**. Quand les actifs risqués évoluent à la baisse, ce repli peut être compensé, partiellement ou totalement, par la hausse d'autres actifs dans le portefeuille. Par exemple, la perte en capital générée par une action pourra être compensée par les intérêts perçus d'une obligation. En somme, les fonds mixtes permettent d'atténuer les effets de la volatilité des actifs risqués.

Bon à savoir : En investissant dans un fonds, vous confiez votre argent à un gérant qui va réaliser des arbitrages (achat ou vente d'actifs) en fonction des opportunités et des risques des marchés financiers. Supporté par une équipe d'analystes financiers et d'économistes, le gérant étudie en permanence l'adéquation de la composition du portefeuille aux évolutions des marchés tout en considérant les objectifs du fonds et le degré de prise de risque autorisé. Ce dernier est défini dans le document d'informations clés (DIC). Le profil de risque du fonds est recalculé régulièrement , et l'investisseur sait à tout moment à quel degré de risque il expose son capital.

Découvrez notre gestion des risques

Comment choisir le fonds mixte dans lequel investir ?

La stratégie de diversification implique de réaliser des arbitrages entre les différents supports d'investissement. Pour ce faire, vous devez **évaluer votre profil d'investisseur, qui peut être prudent, équilibré ou dynamique**

C'est à partir de cet **état des lieux de votre situation, votre âge, vos revenus, votre horizon de placement, votre appétence au risque et vos objectifs**, que vous pourrez choisir le produit qui vous correspond le mieux allant des fonds à allocation défensive aux fonds offensifs.

Selon la catégorie de fonds mixtes, la répartition entre les classes d'actifs est différente. Un fonds mixte prudent comportera proportionnellement davantage d'actifs peu risqués que d'actifs risqués. Par exemple : 45% d'obligations d'État, 35% de produits monétaires, et 20% d'actions. À l'inverse, un fonds dynamique pourrait être investi à 20% en obligations d'entreprises, 40% en actions et 40% dans les matières premières.

Bon à savoir : Il existe les fonds mixtes dits « flexibles » offrant plus de réactivités aux évolutions (à la hausse comme à la baisse) des marchés financiers et aux variations économiques de certaines zones géographiques… Le gérant peut modifier l'exposition de son portefeuille aux différents actifs financiers, secteurs et/ou zones géographiques en fonction de critères définis et de la stratégie de son fonds afin d'essayer de dégager un rendement régulier et supérieur à la gestion classique.

Ce que propose Carmignac

Pour répondre aux différents besoins de ses clients désireux d'investir sur le long terme, Carmignac a développé une gamme de fonds mixtes. Pionnier dans ce domaine, Carmignac propose plusieurs produits s'appuyant sur une approche globale, flexible et complémentaire en termes d'actifs financiers et de stratégie.

[1] La rentabilité élevée d'un placement s'accompagne d'un risque important, et, à l'inverse, tout placement sûr est assorti d'une rentabilité faible. Dès lors, un investisseur souhaitant améliorer la rentabilité de son portefeuille doit accepter de prendre plus de risques.

Pour en savoir plus sur nos solutions d’investissement et nos fonds diversifiés

Visitez notre page de Fonds

Contactez-nous

Informations légales importantes

COMMUNICATION PUBLICITAIRE. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. A destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique.

Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. "Carmignac" est une marque déposée. "Investing in your Interest" est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change.

La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période.

Morningstar Rating™ : © Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

La décision d'investir dans le(s) fonds promu(s) devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Les risques, commissions et frais courants sont décrits dans le KID (Document d'informations clés). Le prospectus, le KID, les valeurs nettes d'inventaire et les derniers rapports de gestion annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en français ou en néerlandais auprès de la société de gestion (tél. +352 46 70 60 1). Ces documents sont également disponibles auprès de Caceis Belgium S.A., le prestataire de services financiers en Belgique, à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KID doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. Le souscripteur doit lire le KID avant chaque souscription. Il se peut que le Fonds ne soit pas disponible pour certaines personnes ou dans certains pays. Les Fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la US Securities Act de 1933. Les Fonds ne peuvent être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et de la FATCA. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site web www.fundinfo.com. Toute plainte peut être adressée à l'adresse complaints@carmignac.com ou à CARMIGNAC GESTION - Compliance and Internal Controls - 24 place Vendôme Paris France ou sur le site web www.ombudsfin.be.

En cas de souscription dans un fonds d'investissement français (fonds commun de placement ou FCP), vous devez indiquer chaque année dans une déclaration fiscale la part des dividendes (et intérêts, le cas échéant) reçus de la part du Fonds. Un calcul détaillé peut être réalisé sur www.carmignac.be. Cet outil ne constitue pas un conseil fiscal et est destiné exclusivement à servir d'aide au calcul. Il ne vous exempte pas de suivre les procédures et de procéder aux vérifications qui incombent à un contribuable. Les résultats indiqués sont obtenus à l'aide des données fournies par le contribuable et Carmignac ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission de votre part.

Conformément à l'article 19bis du Code belge des impôts sur les revenus (CIR92), en cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive sur la fiscalité des revenus de l'épargne, l'investisseur devra payer, lors du rachat de ses actions, une retenue à la source de 30% sur le revenu (sous forme d'intérêts ou de plus-value ou moins-value) tiré du rendement des actifs investis dans des titres de créance. Les distributions sont soumises à une retenue à la source de 30% sans distinction des revenus.

Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM.

La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays.Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée "Résumé des droits des investisseurs".